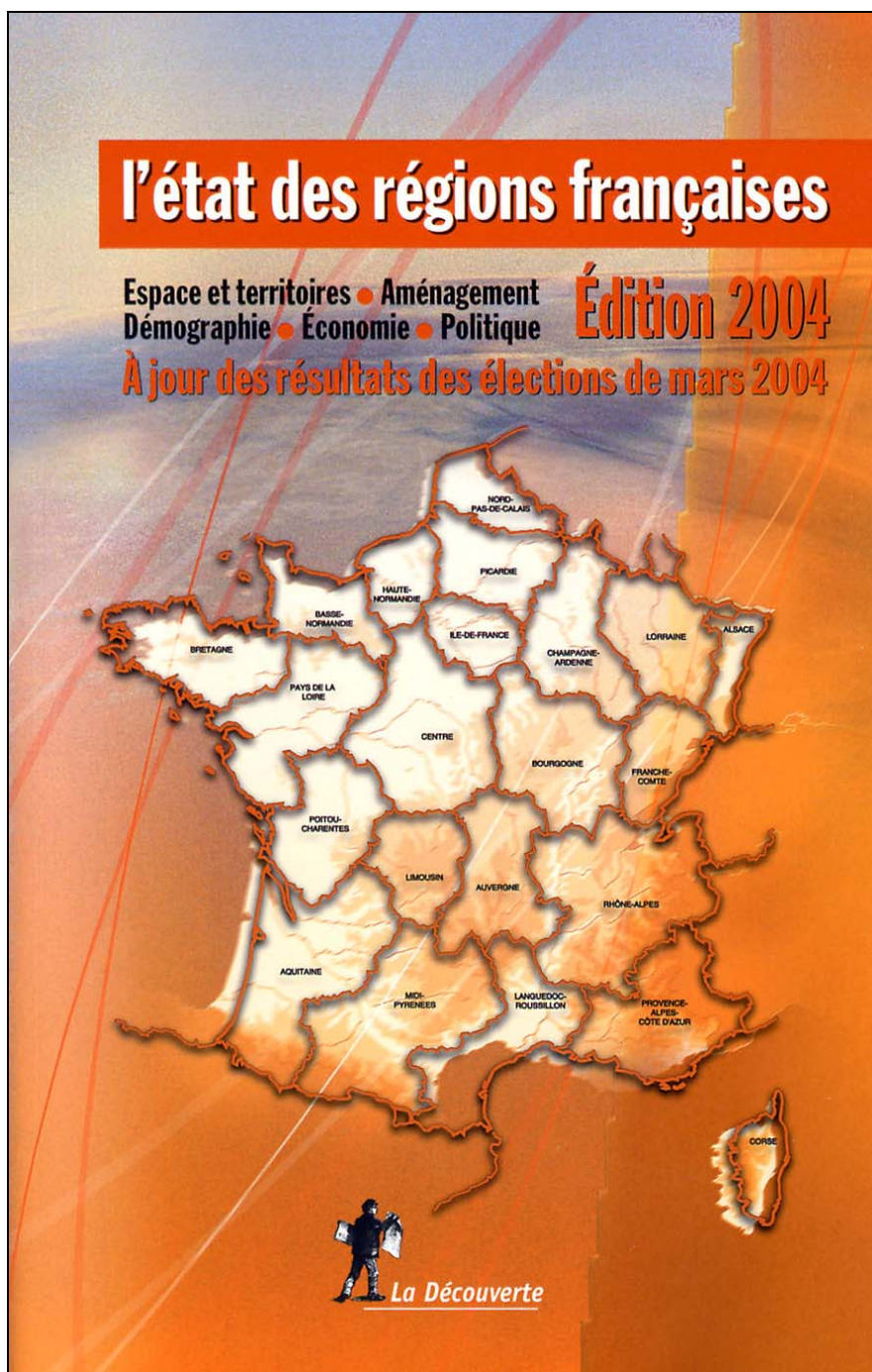


Extrait de :



## Ile-de-France : Une identité en mutation

*Daniel BEHAR*

*Philippe ESTEBE*

L'Île-de-France, issue du domaine royal demeure le cœur du système français.

Elle couvre plus de 12 000 km<sup>2</sup>, soit 2,2 % de la France métropolitaine. La croissance démographique a été alimentée par l'immigration jusqu'au milieu des années 1970 ; le mouvement s'est ensuite inversé. L'Île-de-France (11 millions d'habitants) connaît désormais des soldes migratoires négatifs, compensés par une natalité vigoureuse. La région est un territoire de passage, à la fois porte mondiale (Paris est la ville d'Europe continentale où l'on trouve le plus de demandeurs d'asile) et étape dans le cycle de vie. Elle perd en effet ses actifs d'âge mûr et ses retraités au profit du sud et de l'ouest de la France. L'Île-de-France alimente aussi, par desserrement résidentiel, de vastes « franges » qui attirent les régions limitrophes dans leur orbite.

Comparée à l'ensemble de la population française, celle de l'Île-de-France est plus jeune, plus active, et plus huppée. Les moins de 20 ans y représentent 28 % de la population contre 25 % en France ; les plus de 60 ans y sont moins représentés que sur l'ensemble du territoire. À toutes les tranches d'âge, cette population est plus active : 22,5 % des Franciliens ayant entre 60 et 65 ans sont actifs, contre 15,6 % des Français. 17 % des chefs de ménage sont ouvriers contre 30 % dans l'ensemble du territoire ; les cadres et professions intellectuelles supérieures pèsent pour 21 % dans la population francilienne contre 12 % en France.

L'Île-de-France a été, dès les années 1950, l'objet des attentions du pouvoir central. Le plan d'aménagement et d'organisation générale (Padog, 1960) entendait limiter sa croissance en prenant appui sur les villes moyennes de la périphérie (Meaux, Mantes, Melun, Montereau) et sur les villes du Bassin parisien. Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (SDAURP), établi en 1965, faisait au contraire le pari de la croissance démographique et du développement économique de la région ; il engageait la construction de cinq villes nouvelles (Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Évry, Melun-Sénart, Marne-la-Vallée). De cette époque date la structuration de l'espace francilien par de vastes réseaux de transport (RER). Plus tard, les schémas directeurs successifs (SDRIF — schémas directeurs régionaux pour l'Île-de-France) prévoyaient la multiplication de « pôles » structurants (Saclay-Orsay-Massy, etc.). En parallèle, l'État s'est doté d'instruments destinés à réguler et à maîtriser la croissance régionale : le régime de l'agrément pour la construction de locaux d'activités a accompagné la décentralisation de 400 000 emplois vers les autres régions.

Par ailleurs, les comportements des ménages et des activités ont, en vingt ans, profondément redessiné le visage de la région. En son centre a surgi une agglomération unissant Paris aux communes urbaines de la première couronne. Les continuités entre Paris et sa périphérie sont de plus en plus évidentes, effaçant la barrière du boulevard périphérique. De nouvelles fonctions centrales s'affirment, autour des métiers de la création et de l'audiovisuel, pendant que les abords du boulevard périphérique deviennent un véritable centre d'affaires. Les contrastes avec la deuxième couronne de l'agglomération (Seine-et-Marne, Yvelines, Val-d'Oise, Essonne) s'accroissent. L'agglomération perd ses emplois et sa population, alors que la grande couronne

continue de croître, profitant du desserrement des hommes et des entreprises. Au-delà de ces oppositions concentriques, la structuration économique du territoire régional dessine de vastes quadrants spécialisés (logistique, recherche, industrie) qui, depuis le centre, tendent à satelliser les villes du Bassin parisien.

L'Île-de-France<sup>oe</sup> demeure une pièce essentielle du dispositif économique français. La productivité de la région parisienne a décollé dans les années 1980 par rapport aux autres régions. Avec 18 % de la population française en 1999, l'Île-de-France concentre 22 % du revenu national et 28 % du PIB. Ces performances sont liées aux caractéristiques de la population, à un système productif bénéficiant d'effets d'agglomération et à une spécialisation croissante dans le tertiaire supérieur qui assure 80 % de l'emploi régional (4,5 millions d'emplois), réparti dans les activités immobilières et les services aux entreprises, l'éducation et la santé, le commerce et l'administration. L'Île-de-France abrite 40 % des postes français de recherche publique et la moitié de ceux de la recherche privée. Elle est aussi industrielle et occupe le premier rang pour l'industrie agroalimentaire. Par ailleurs, le parc de loisirs Eurodisney, avec plus de 10 000 salariés, s'affirme comme le premier employeur régional privé. Il est vrai que la région est la première destination touristique mondiale : elle reçoit près de 40 millions de visiteurs par an.

L'Île-de-France se situe parmi les trois ou quatre premières régions économiques mondiales, derrière celles de New York et Tokyo, au coude à coude avec le bassin de Londres. Pourtant, elle fait face à des risques croissants : la région perd des points, particulièrement dans la recherche et l'innovation. Ce risque qui pèse sur le « champion national » dans la compétition mondiale a progressivement amené les responsables politiques régionaux à changer de discours : on ne craint plus d'affirmer le refus de voir déshabiller l'Île-de-France au profit d'une hypothétique équité territoriale.

Les autres risques sont de nature interne : l'emploi francilien devient très sélectif. Aux anciens contrastes opposant l'Ouest bourgeois à l'Est ouvrier se sont superposées de nouvelles fractures : des poches de pauvreté constituées de quartiers d'ouvriers et d'immigrés se sont enracinées, parfois à proximité de pôles d'emploi performants, auxquels ces populations n'ont pas accès.

Le régime politique francilien était très largement gouverné par l'État ; les communes connaissaient un morcellement plus accentué que dans d'autres régions ; Paris était un « trou noir » politique qui n'existait pas pour sa région. En vingt ans, cette donne a été bouleversée : l'exception francilienne a pris fin. La montée progressive de la gauche, socialiste notamment, qui prend la Région (1998) et la ville centre (2001), renforce les collectivités locales comme acteurs politiques à part entière, porteurs de projets pour leurs territoires respectifs. La région rattrape son retard en matière d'intercommunalité : les communautés d'agglomération fleurissent, sans éviter certains découpages alambiqués ; simultanément, les communes s'associent de façon moins formelle autour de projets de développement.

Enfin, l'Île-de-France a peut-être retrouvé un centre. L'alternance politique intervenue en 2001 au sein de la municipalité parisienne a transformé le rôle de Paris : elle n'est plus seulement le marchepied destiné à conquérir le pouvoir central ; elle peut aussi participer au développement de son territoire. Les ouvertures intercommunales de la Ville de Paris vont sans doute dans ce sens.